Informations de base

1996/0132(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure caduque ou retirée
Formation professionnelle: intégration de la Turquie parmi les bénéficiaires du programme Leonardo da Vinci **Subject** 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle **Zone géographique** Turquie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0199	Résumé
23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
09/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
09/01/2004	Proposition retirée par la Commission		
09/01/2004	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0132(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 150
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	EMPL/4/07883

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(1996)0199		

Document de base législatif		13/05/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0329/1997 JO C 158 26.05.1997, p. 0074	20/03/1997	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0205/1999 JO C 293 13.10.1999, p. 0023	02/06/1999	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Formation professionnelle: intégration de la Turquie parmi les bénéficiaires du programme Leonardo da Vinci

1996/0132(COD) - 13/05/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF: permettre à la Turquie de participer au programme LEONARDO. -CONTENU : modification de la décision n°94/819/CE du Conseil relative au programme LEONARDO, afin de faire bénéficier la Turquie de ce programme. La participation de la Turquie permettra aux étudiants et jeunes turcs et européens de renforcer leurs relations et contribuera au renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans ce pays. En ce qui concerne la contribution financière de la Turquie à LEONARDO, elle se ferait soit par une contribution directe de ce pays, soit par la mise à disposition de fonds prévus au titre de la coopération financière CE-Turquie (ou d'une combinaison des deux).